

Sport

Avantages MC - Demande d'intervention



La MC vous rembourse jusqu'à 40€ par an et par personne pour votre abonnement sportif. Vous pouvez aussi utiliser ce montant pour des consultations chez le diététicien (plafond de remboursement commun aux avantages Sport et Diététique).

Demande d'intervention à partir du 01-01-2021. La liste des sports remboursés est disponible sur mc.be/sport ou auprès de votre conseiller MC.

À compléter par le bénéficiaire

Pour qui l'intervention est-elle demandée ?

Compléter ou coller une vignette

Nom et prénom :

Date de naissance : / /

Numéro de registre national :

Rue et n° :

CP et localité :

Tél. ou GSM :

E-mail :

Date : / /

Signature :

À compléter par le responsable du club de sport, de l'association ou de l'infrastructure sportive

Nom du club, de l'infrastructure ou de l'association :

Adresse du siège :

Numéro de téléphone :

Activité pratiquée par le membre :

Nom du responsable de l'activité :

Certifie sur l'honneur que a bien payé la somme de : , €

pour son inscription, affiliation ou abonnement couvrant la période du / / au / /

Le paiement a été effectué en date du / /

Date : / /

Cachet de l'organisation

Signature :

Nous traiterons vos données personnelles conformément à la législation belge et européenne en matière de protection de la vie privée, en particulier le règlement RGDP (2016/679) concernant le protection des données personnelles et la libre circulation de ces données. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles, consultez notre déclaration de confidentialité sur notre site mc.be/disclaimer. Éditeur responsable : Alexandre Verhamme, chaussée de Haecht 579/40, 1031 Bruxelles. V01-Déc-2020.

BESOIN D'UNE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE ?

Appelez gratuitement le 0800 10 9 8 7 ou adressez-vous à votre conseiller mutualiste via mc.be/contact